

ASSURANCE VOYAGE PÉI



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Péi » n°2850)



VOS GARANTIES

- MULTIRISQUE
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

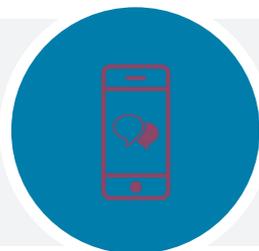


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **2850**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS

MONTANTS TTC maximum par personne

ANNULATION DE VOYAGE

- Maladie, accident ou décès
- Complications de grossesse
- Dommages graves dans les locaux privés ou professionnels
- Vol dans les locaux privés ou professionnels
- Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré
- Licenciement économique
- Contre-indication de vaccination
- Mutation professionnelle
- Evènement climatique majeur

- 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement
- *Aucune franchise*

VOL MANQUE

- Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures

- 1 000 € / personne avec un maximum de 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Vol, destruction totale ou partielle, perte
 - ↳ *Franchise*
- Objets précieux
 - ↳ *Franchise*
- Retard de livraison des bagages > 12 heures

- 800 € / personne et 5 000 € / évènement
- 30 € / personne
- 50% du capital assuré
- 30 € / personne
- 150 € / personne

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

- Suite à un retour anticipé
- Suite à un rapatriement médical

- Prorata temporis (hors transport)
- Valeur du voyage initial

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER

- Dommages corporels et matériels confondus
 - ↳ *Franchise*

- 500 000 € maximum / évènement
- 75 € / sinistre (sauf corporel)

RETOUR IMPOSSIBLE

- Frais de prolongation de séjour

- 100 € / nuit / personne avec un maximum de 3 nuits

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire
- Rapatriement des personnes accompagnantes
- Rapatriement des enfants de moins de 18 ans
- Visite d'un proche
- Prolongation de séjour
- Frais médicaux hors du pays de résidence
 - ↳ *Franchise frais médicaux*
- Frais dentaires
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais funéraires nécessaires au transport du corps
- Rapatriement des membres de la famille accompagnante
- Assistance juridique à l'étranger
- Avance de la caution pénale à l'étranger
- Retour anticipé
- Assistance aux mineurs restés seuls au domicile
- Envoi de médicaments à l'étranger
- Transmission de messages urgents
- Frais de recherche et secours
- Avance de fonds (uniquement à l'étranger)
- Chauffeur de remplacement

- Frais réels
- Billet de retour
- Titre de transport aller/retour
- Titre de transport aller/retour + frais d'hôtel 80 € / nuit (7 nuits maximum)
- Frais d'hôtel 80 € / nuit (4 nuits maximum)
- 30 500 € / personne et 150 000 € / évènement
- 30 € / personne
- 160 € / personne
- Frais réels
- 1 500 € / personne
- Billet de retour
- 1 600 € / personne
- 15 300 € / personne
- Billet de retour
- Titre de transport aller/retour
- Frais d'envoi
- Frais réels
- 2 500 € / personne et 8 000 € / évènement
- 1 500 € / personne
- Billet ou Chauffeur

PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION

- Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ
- Annulation si vous êtes cas contact 14 jours avant le départ
- Annulation en cas d'absence de vaccination

- 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement
- *Aucune franchise*

- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à l'aéroport de départ
 - ↳ *Franchise*

- 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement
- 10% de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne

- Téléconsultation avant départ
- Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie
- Retour impossible
- Frais hôteliers suite à retour impossible et mise en quarantaine
- Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine

- 1 appel
- Frais réels
- 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 30 500 € / personne (*franchise 30 € / personne*)
- 6 entretiens par évènement

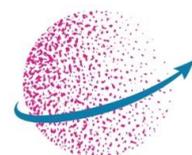
Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

20211PE2 - 2850 - v1 1.2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages